

# Communiqué de Presse du Syprodeau

## Lutte contre les légionnelles

L'épidémie récente de légionellose a posé, par l'ampleur qu'elle a prise en terme de victimes, de durée et de conséquences industrielles, un grand nombre de questions notamment sur les moyens à mettre en œuvre pour y faire face.

Les légionelles sont des bactéries extrêmement fréquentes dans le milieu naturel. La plupart des types sont inoffensifs mais certains sont pathogènes et provoquent une pneumopathie connue sous le nom de légionellose depuis son identification en 1976 à l'occasion de l'épidémie survenue lors d'un congrès de légionnaires américains à Philadelphie.

Les légionelles se développent dans des eaux tièdes entre 20 et 50 degrés. Leurs lieux de prédilection sont les circuits d'eau industriels ou sanitaires quels que soient leur importance et leur utilisation, distribution d'eau chaude ou circuit de refroidissement. De nombreuses caractéristiques du circuit, sa géométrie, la présence de bras mort, de tartre, de produits de corrosion, d'un biofilm constituent autant de facteurs qui vont faciliter la prolifération bactérienne.

L'infection elle-même peut provenir de la qualité de l'eau d'appoint, de la présence d'aérosols infectés dans l'air utilisé pour le refroidissement, de micro pollution ponctuelle ou des conditions climatiques locales.

De nombreux exploitants qui possèdent ce type de circuit font appel à une société pour traiter l'eau qu'il contient.

Le Syprodeau est le syndicat professionnel membre de l'UIC qui regroupe ces sociétés.

Le traitement des circuits infectés par des légionelles est une opération complexe qui exige une coopération étroite entre l'exploitant et le traiteur d'eau et se fait dans un contexte réglementaire déterminé.

Parmi les paramètres difficiles à gérer :

- la connaissance général du circuit,
- les modifications qui ont été apportées au circuit,
- l'état du circuit, l'existence d'éléments ou de parties corrodées, entartrées ou encrassées,
- les circonstances ayant provoqué l'infection de légionelles,
- la vitesse de prolifération des infections,
- la prise des échantillons et leur conservation pour éviter la prolifération des légionelles pendant leur transport jusqu'au laboratoire d'analyse,
- le délai d'obtention des résultats (10 jours minimum pendant lesquels la composition de l'eau du circuit a évolué).

L'étude de tous ces paramètres va permettre au spécialiste de proposer un traitement curatif et préventif de désinfection de l'installation.

Il faut donc évaluer avec beaucoup de circonspection les solutions proposées qui peuvent être trop simples, voire simplistes.

Le Syprodeau tient à préciser que ses adhérents mettent en oeuvre les meilleures techniques disponibles. Toutefois, une lutte efficace contre la prolifération des légionelles passe par la mise en oeuvre de nombreux moyens. Parmi ceux-ci on peut citer :

- une conception parfaite des circuits d'eau qui ne doivent pas présenter de bras morts et doivent être adaptés à un nettoyage aisé,
- le bon état et le bon entretien du circuit, l'absence de corrosion, de tartre, de biofilm,
- la mise au point d'un traitement global adapté au circuit et à la qualité de l'eau d'appoint.

Les traitements biocides ne peuvent suffire à eux seuls à éviter sur le long terme la prolifération bactérienne. Bien au contraire, utilisés de manière inadaptée, ils peuvent la faciliter en provoquant une corrosion des circuits ou une action sélective.

Face à la multiplication des crises causées par la légionellose, à leurs conséquences, aux difficultés techniques auxquels il faut faire face pour les résoudre, il peut paraître aisé de se retourner vers la société qui a la charge du traitement des eaux. Cependant la lutte efficace contre les épidémies de légionellose ne pourra être mise en place que par une coopération technique entre l'exploitant des installations et la société à laquelle il a fait confiance pour traiter les eaux de son circuit.

le 13 Avril 2004